

ADDITIF / BULLETIN N° 1

**STEWARDS**  
LOG NR 11

De/From : LES COMMISSAIRES SPORTIFS/SPORTING STEWARDS

Date : 17/04/2022

A/To / TOUS LES CONCURRENTS/ALL COMPETITORS

HEURE/TIME : 07h45

### CHAMPIONNAT DE France FFSA TOURISME 2022

Modification de la Note 1.6 du Briefing

Article 35.1 du Règlement Sportif TC 2022 :

Pour chaque course de cinquante (50) minutes, un temps de référence pour l'arrêt au stand obligatoire, sera établi en tenant compte du temps de conduite et de la vitesse maximale autorisée dans la voie des stands, à partir de la boucle d'entrée, jusqu'à la boucle de sortie, pour le changement de pilote.

**Ce temps de référence pour la Course à Nogaro sera de 120 secondes**

BERNARD Nathalie  
Présidente  
Licence n° 171292



PERRIN Eric  
Membre  
Licence n° 29996



DEL SANTO Franck  
Membre  
Licence n° 3166

